

SÉANCE PUBLIQUE DU 26 JANVIER 2017**RÉUNION PUBLIQUE DU 26 JANVIER 2017**

Présidence de M. Claude KLENKENBERG, Président.

Mme Myriam ABAD-PERICK et M. Jean-Claude JADOT siègent au bureau en qualité de secrétaires.

Mme la Directrice générale provinciale et M. le Gouverneur assistent à la réunion.

La réunion est ouverte à 15h40'.

M. LE PRESIDENT.- En vertu des articles 94, 95 et 96 du Règlement d'ordre intérieur relatifs à la police de notre Conseil, j'invite le public et la presse présents à se tenir aux endroits qui leur sont réservés et à garder, évidemment, le silence comme toujours. Je rappelle à cet égard que tout signe public d'approbation ou d'improbation ou trouble de l'ordre entrainera des mesures telles que l'expulsion de l'auditoire. C'est une obligation de lecture mais croyez bien que ce n'est jamais arrivé.

Je déclare la réunion du 26 janvier 2017 ouverte. M. RASSAA, avez-vous des Conseillers à excuser ?

M. RASSAA.- Tout le monde est là.

M. LE PRESIDENT.- M. HODY ?

M. HODY.- Personne n'est à excuser Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT.- Monsieur GEORGES ?

M. GEORGES.- Monsieur Jean MATHY est excusé.

M. LE PRESIDENT.- Monsieur CULOT ?

M. CULOT.- Mesdames FLAGOTHIER et MATHELOT sont excusées.

M. LE PRESIDENT.- Monsieur DRION ?

M. DRION.- Nous sommes au complet Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT.- Merci.

I.- Ordre du jour**II.- Ordre du jour complémentaire****III.- Communication de Monsieur le Président.**

M. LE PRESIDENT.- Vous trouverez sur vos bancs l'ordre du jour actualisé de la séance de ce jour, ainsi que le programme du « Festival Paroles d'Hommes » qui se déroule du 22 janvier au 25 février 2017.

Je vous rappelle par ailleurs qu'au terme de cette séance publique, se tiendra une séance à huis clos qui portera sur un seul dossier.

IV.- Lecture du procès-verbal de la réunion précédente

M. LE PRESIDENT.- Point 1 de l'ordre du jour actualisé. Lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 15 décembre 2016.

Je donne la parole à Mme la Première Secrétaire pour la lecture de ce résumé.

(Mme ABAD-PERICK, Première Secrétaire, donne une lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 15 décembre 2016).

M. LE PRESIDENT.- Merci Mme la Première Secrétaire. L'approbation du procès-verbal interviendra en fin de séance.

V.- Éloge funèbre de Monsieur Jean VERJANS, ancien Conseiller provincial

M. LE PRESIDENT.- Point 2 de l'ordre du jour actualisé. Si vous le permettez, je vous demanderais à tous de vous lever.

Monsieur le Gouverneur, Madame et Messieurs les Députés provinciaux, Madame la Directrice générale provinciale, Chers Collègues.

Je souhaiterais évoquer aujourd'hui la mémoire de Monsieur Jean VERJANS, ancien Conseiller provincial.

Né à Visé en 1926, il est décédé le 17 janvier dernier, à l'âge de 90 ans.

Il a été élu Conseiller provincial sur la liste ECOLO en 1991 par le District de Visé-Bassenge et a siégé sur nos bancs jusqu'en 1994.

Certains d'entre nous se souviendront que, lors de la séance d'installation du Conseil provincial du 29 novembre 1991, il présida celle-ci en qualité de mandataire le plus âgé.

SÉANCE PUBLIQUE DU 26 JANVIER 2017

Jean a également été membre effectif de la première Commission, de la cinquième Commission ainsi que de la septième Commission.

Au nom de notre Assemblée, j'ai adressé un message de sympathie et de condoléances à toute sa famille. Je vous demande de vous recueillir quelques instants en sa mémoire.

(Minute de silence)

Je vous remercie.

VI.- Vérification des pouvoirs d'un Conseiller provincial

Document 16-17/151 : Vérification des pouvoirs d'un Conseiller provincial suppléant de la liste CSP pour le district d'Eupen – Arrondissement de Verviers – en remplacement de Mme Anne MARENNE-LOISEAU, démissionnaire.

M. LE PRESIDENT.- Point 3 de l'ordre du jour actualisé.

Avant de procéder à cette vérification de pouvoirs, je vous invite à prendre acte de la démission Mme Anne MARENNE-LOISEAU à la date du 16 décembre 2016.

Nous allons à présent procéder à la désignation, par voie de tirage au sort, d'une Commission spéciale de vérification des pouvoirs pour l'Arrondissement de Verviers, elle sera comme toujours composée de 7 membres.

Cette Commission devra nommer, en son sein, un président et un rapporteur chargé de soumettre les conclusions de la Commission au Conseil.

J'invite les membres suivants à se diriger vers la salle Louis XV : Mme Jennifer MAUS, M. André STEIN, M. Dominique DRION, M. Marc HODY, Mme Silvana CAROTA, M. Marcel BERGEN et M. Serge ERNST.

Nous suspendons nos travaux pendant quelques minutes afin de permettre à la Commission que nous venons de désigner de s'acquitter de sa mission.

(Interruption)

* * *

Nous reprenons nos travaux après cette interruption de séance. Je déclare donc la réouverture de la séance.

La parole est donnée à M. Dominique DRION qui va nous faire connaître les conclusions de la Commission spéciale de vérification, pour l'Arrondissement de Verviers. Vous avez la parole M. le Conseiller provincial.

SÉANCE PUBLIQUE DU 26 JANVIER 2017

M. DRION, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Mesdames, Messieurs, chers Collègues.

Au nom de votre Commission spéciale de vérification réunie en séance de ce jour sous la présidence de notre collègue André STEIN et à laquelle assistaient toutes celles et tous ceux qui ont été désignés par le tirage au sort, j'ai donc l'honneur de faire rapport sur la vérification des pouvoirs d'un Conseiller provincial suppléant de l'Arrondissement de Verviers du district d'Eupen afin de pourvoir au remplacement de Mme Anne MARENNE-LOISEAU, démissionnaire.

Mme DE PALMENAER, née le 6 avril 1982 et domiciliée Aachenerstrasse, 113 à Eupen est première suppléante en ordre utile de la liste CSP du district d'Eupen, à laquelle appartenait Mme Anne MARENNE-LOISEAU.

Par courrier daté du 20 décembre 2016, Mme DE PALMENAER signifie à M. le Président du Conseil provincial qu'elle accepte le mandat de Conseiller provincial.

Il résulte ensuite d'une correspondance avec l'Autorité communale d'Eupen datée du 11 janvier 2017 que Mme DE PALMENAER réunit bien les conditions d'éligibilité requises et ne se trouve dans aucun des cas d'incapacité ou d'incompatibilité prévus par les dispositions décrétales articles L4142-1 et L2212-74 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.

En conclusion et à l'unanimité, votre Commission spéciale de vérification vous propose, Mesdames les Conseillères provinciales et Messieurs les Conseillers provinciaux, d'admettre Mme Nicole DE PALMENAER à la prestation de serment et de procéder à son installation en qualité de Conseillère provinciale.

Je vous remercie.

M. Le PRÉSIDENT.- Je vous remercie M. le Conseiller provincial. Vous avez entendu les conclusions du rapport de votre Commission spéciale de vérification tendant à admettre comme membres du Conseil provincial, Mme Nicole DE PALMENAER issue du district d'Eupen, en remplacement de Mme Anne MARENNE-LOISEAU.

Je mets ces conclusions aux voix :

Qui est pour les conclusions de la Commission spéciale de vérification ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le Conseil provincial adopte les conclusions à l'unanimité.

Je vais à présent inviter notre nouveau membre, dont les pouvoirs viennent d'être validés, à prêter le serment légal.

SÉANCE PUBLIQUE DU 26 JANVIER 2017

Je rappelle à Madame DE PALMENAER que, pour pouvoir assister de plein droit aux séances du Conseil de la Communauté germanophone avec voix consultative, vous devez prêter le serment constitutionnel uniquement ou en premier lieu en langue allemande.

Vous avez la parole Madame DE PALMENAER

Mme DE PALMENAER (de son banc).- « Ich schwöre Treue dem König, gehorsam der Verfassung und den Gesetzen des belgischen Volkes » ; « Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple Belge ».

(Applaudissements)

M. LE PRESIDENT.- Je prends acte de votre prestation de serment et vous déclare installée dans vos fonctions de Conseillère provinciale. Je vous souhaite évidemment, chère Collègue, la bienvenue dans notre Assemblée et vous demande de bien vouloir, après la séance de notre Conseil, vous rendre auprès de notre Service afin de signer l'ensemble des documents attestant votre prestation de serment.

Enfin, pour être tout à fait complet, je vous informe que Madame DE PALMENAER sera membre de la quatrième Commission, en remplacement de Mme Anne MARENNE-LOISEAU.

Je vous invite donc à prendre acte de la nouvelle grille des Commissions qui sera déposée pendant la séance sur vos bancs.

VII.- PUBLIFIN – Demande de convocation d'une Assemblée générale extraordinaire.

Document 16-17/168 : PUBLIFIN – Demande de convocation d'une Assemblée générale extraordinaire.

M. LE PRESIDENT.- Point 4 de l'ordre du jour.

Avant d'aborder la suite de notre ordre du jour, je vous informe que j'ai été saisi d'une demande d'inscription d'un point en urgence, il s'agit du point 1 de l'ordre du jour actualisé.

Il s'agit d'une proposition du Collège provincial qui invite notre Conseil à demander la convocation d'une Assemblée générale extraordinaire de la S.C.I.R.L. « PUBLIFIN » aux fins de lui permettre de délibérer sur le devenir de l'intercommunale et sur la mise à disposition de tous les mandats des administrateurs de celle-ci (démission/révocation).

Ce document a été soumis à l'examen du Bureau du Conseil ce jeudi 26 janvier et le texte, repris sous la référence 16-17/168, est en train d'être déposé sur vos bancs. Ce document a soulevé quelques petites questions. J'invite donc le rapporteur, M. Fabian CULOT, à nous en faire connaître les conclusions.

Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

SÉANCE PUBLIQUE DU 26 JANVIER 2017

M. CULOT, Rapporteur (à la tribune).- Je vous remercie Monsieur le Président. Je félicite Madame DE PALMENAER pour sa venue parmi nous et remarque qu'elle a, en tout cas, un intérêt de la presse.

Sur le point soumis à l'ordre du jour du Bureau, trois remarques qui synthétise, me semble-t-il, le débat qui vient de se tenir. J'espère pouvoir le retracer de manière plus ou moins objective et synthétique vu le peu de délai séparant ce débat de ma présente intervention.

Première remarque formulée me semble-t-il, c'est bien de préciser que ce point annule et remplace le point qui était prévu en principe à l'ordre du jour de notre Conseil aujourd'hui et qui était une communication du Collège provincial. La communication du Collège provincial est dès lors remplacée par cette demande de convocation d'une Assemblée générale extraordinaire dont l'intitulé est ceci « Le devenir de l'intercommunale d'une part et la mise à disposition de tous les mandats de tous les administrateurs de PUBLIFIN (démission/révocation) d'autre part ». C'était la première remarque je pense, formulée lors de nos débats.

La deuxième remarque consistait à dire ou à porter la conviction d'un des membres du Bureau que ce point ne devait être interprété comme étant celui d'une quelconque défiance à l'égard de qui que ce soit, le Collège a répondu que ce point est inscrit à l'ordre du jour avec aucune volonté ni de charger qui que ce soit, ni de décharger qui que ce soit mais il traduit simplement la volonté du Collège provincial de ne pas tergiverser, d'apporter une réponse rapide et concrète à une situation exceptionnelle. Un débat à la fois médiatique et politique devenu extrêmement intense ces derniers jours.

Enfin, me semble-t-il, troisième remarque qui a été faite à l'occasion de ce Bureau du Conseil, c'est la remarque formulée par un membre du Bureau qui consiste à regretter que l'intitulé de la proposition de motion comprenne les mots « démission et/ou révocation » des administrateurs de PUBLIFIN, estimant qu'il s'agit là d'une compétence propre à l'Assemblée générale et non pas propre au Conseil provincial. Le débat je pense, à permis de synthétiser la réponse du Collège comme suit : il s'agit effectivement de saisir l'Assemblée générale d'une demande visant à se prononcer sur le devenir de l'intercommunale et dans ce cadre là, de se prononcer également sur le devenir de ses administrateurs, ni plus ni moins. L'Assemblée générale est l'organe saisi de la question par le vote de notre motion et l'Assemblée générale se prononcera.

Enfin, un membre du Bureau a rappelé qu'il paraissait plus intelligent, plus stratégique de ne pas limiter le débat actuel à l'enregistrement d'un certain nombre de démissions individuelles suivies de nouvelles désignations individuelles d'un certain nombre d'administrateurs mais qu'il était sans doute plus opportun d'ouvrir le débat de manière générale sur le devenir de PUBLIFIN et c'est bien l'objet du point soumis au vote du Conseil.

Donc, au terme de ce débat du Bureau, la proposition de résolution a été adoptée par 9 voix pour, 0 contre et une abstention.

Je vous remercie.

SÉANCE PUBLIQUE DU 26 JANVIER 2017

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. Je donne à présent la parole à Monsieur le Député provincial – Président, André GILLES.

M. GILLES, Député provincial – Président (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Monsieur le Président, Monsieur le Gouverneur, Madame la Directrice générale provinciale, Chers Collègues.

Je voudrais bien sûr intervenir ce jour, au nom du Collège provincial, sur le dossier de la société coopérative intercommunale PUBLIFIN dont l'actionnaire majoritaire est notre Institution provinciale.

La problématique des comités de secteur a déjà été largement abordée dans d'autres cénacles et je voudrais, dès lors, ici intervenir dans le cadre d'une approche plus large sur la réalité économique et juridique de ce groupe industriel qu'est devenu PUBLIFIN à travers l'ensemble de ses filiales.

Toutefois, comme vous le savez, le rapport d'enquête menée par l'Administration wallonne a été remis et conclut en deux interprétations différentes sur le plan du droit administratif et qui met cruellement en exergue le manque de précision du législateur dans l'énoncé des dispositions du décret du 16 juillet 2015 prolongeant les règles de fonctionnement internes jusqu'au 1er juillet 2017.

Toujours est-il qu'aucune de ces deux hypothèses ne concluent à l'illégalité ou l'irrégularité des décisions prises par PUBLIFIN.

L'enquête émet en conclusion différentes considérations sur les responsabilités du Conseil d'administration de PUBLIFIN en prétendant s'appuyer sur le texte d'un règlement d'ordre intérieur relatif notamment à l'éthique et à la déontologie des membres des comités de secteur. Ce règlement d'ordre intérieur met des obligations à charge des membres des comités de secteur et non des administrateurs comme le prétend erronément, selon le Conseil juridique de PUBLIFIN, le document publié.

On ne peut d'ailleurs que regretter l'attitude de certains membres de ces comités de secteur dans l'exercice de leur mandat, en regard notamment de leur rémunération. Alors que le Parlement wallon a choisi, après un long débat le 21 décembre dernier, de commuer les émoluments en jetons de présence pour l'ensemble des comités de secteur, non pas seulement de PUBLIFIN mais de toutes les intercommunales plus régionales disposant de comités de secteur, le Conseil d'administration de l'intercommunale PUBLIFIN, pour sa part, plus radical et immédiat, a décidé unanimement de mettre fin le lendemain, soit le 22 décembre, à l'existence de ces comités.

Pour poursuivre, permettez-moi de vous dresser un bref historique de cette société intercommunale aujourd'hui dénommée PUBLIFIN, qui s'appelait hier TECTEO et à son origine L'Association Liégeoise d'Electricité.

De 1923 à 1970, cette société intercommunale a assuré le développement, la production, la fourniture et la distribution d'électricité sur le territoire des communes de la province de Liège.

SÉANCE PUBLIQUE DU 26 JANVIER 2017

Suite au désengagement de la Ville de Liège de la SOCOLIE, à la demande expresse d'un groupe qui s'appelait et s'appelle toujours d'ailleurs ECOLO, intervenu dans les années 80, la Province de Liège et la Ville de Seraing d'ailleurs accessoirement, montent en puissance dans le capital de la SOCOLIE, ce qui augure déjà d'un rapprochement futur entre l'ALE et la SOCOLIE.

Dans les années 70, avec l'apparition et le développement de la télévision, l'intercommunale et ses associés historiques décident alors de se lancer dans la télédistribution en vue de couvrir l'ensemble des foyers car le secteur privé, à l'époque, ne couvrait que quelques zones densément peuplées, évidemment plus rentables.

Mais, était-ce bien notre métier ? C'était en tout cas, le développement d'un service offert à l'ensemble du public. On parlera alors de l'ALE-Télédis.

Au début des années 2000, des dispositions européennes de libéralisation transcrites dans le droit belge et wallon redéfinissent le paysage énergétique avec la scission entre la production, le transport et la distribution d'électricité. La Wallonie a jusqu'à 2007 pour s'y conformer. Dans ce contexte, le devenir de l'intercommunale était incertain à cause de la perte de revenus futurs sur la fourniture d'électricité désormais interdite, avec les conséquences que cela aurait pu avoir évidemment sur l'emploi.

Un peu plus tard, en 2005, le développement d'une offre de télévision numérique par l'opérateur public BELGACOM, ex-RTT privatisée, bouleverse également le paysage des câblo-opérateurs qui disposaient jusque-là d'un monopole géographique. Et que fait BELGACOM ? Attaquée sur son métier de base, la téléphonie, par TELENET, BELGACOM organise sa propre concurrence avec PROXIMUS et se lance à l'attaque sur le marché de la télévision au Nord mais aussi au Sud du pays.

En 24 mois, l'intercommunale voyait ses monopoles d'activités, de droit pour les réseaux de distribution et de fait pour ses réseaux de télédistribution, disparaître.

Dans ce contexte plein d'incertitudes et qui tendait vers une mise en concurrence des acteurs dans ces métiers, que fallait-il faire dans l'intérêt de la Province, des communes de la province et dans l'intérêt général du pays de Liège ?

Se laisser « avaler » dans un GRD unique wallon comme certains le souhaitaient, et le souhaitent encore plus aujourd'hui ?

Vendre notre activité de télédistribution à un opérateur flamand détenu par des capitaux étrangers, au péril de l'emploi ?

Ou au contraire fallait-il tenter de maintenir et de développer un outil économique public wallon avec un centre de décision à Liège, garant d'une localisation et du maintien de l'emploi ? Y-a-t-il tellement de centres décisionnels chez nous, à Liège, en Wallonie ?

Les associés de l'intercommunale, dont la Province, ont largement répondu à ces questions en décidant des orientations économiques et stratégiques à suivre.

SÉANCE PUBLIQUE DU 26 JANVIER 2017

Tout d'abord dans le secteur de l'énergie, une note d'orientation du Gouvernement wallon sur la rationalisation du secteur intercommunal en province de Liège évoquait un rapprochement ou une fusion entre les intercommunales ALE, ALG et SOCOLIE. En fait, il s'agissait d'une note cosignée par les Ministres Charles MICHEL et Michel DAERDEN, faisant partie d'un gouvernement PS, MR, Ecolo.

C'est précisément ce que PUBLIFIN a fait en absorbant la SOCOLIE en 2006 et l'ALG en 2010, respectant ainsi les lignes directrices du Gouvernement.

Pour mémoire, la décision d'absorption de la SOCOLIE a été adoptée à 96,67 % par l'Assemblée générale de SOCOLIE et à 100 % par l'Assemblée générale de l'ALE, le 30 novembre 2006, rendant ainsi la Région wallonne actionnaire, au travers de la SOGEPa, à qui il a d'ailleurs été proposé à plusieurs reprises un poste d'administrateur au sein de l'intercommunale, l'identité d'un représentant au sein de l'intercommunale a été communiquée et celui-ci avait été désigné à l'Assemblée générale du 21 juin 2013, avant que la SOGEPa ne nous indique n'avoir pas eu l'aval du Gouvernement wallon au sujet de cette désignation. La décision d'absorption de l'ALG a, quant à elle, été adoptée à 89,92 % par l'Assemblée générale de l'ALG et 96,14 % par l'Assemblée générale de PUBLIFIN, le 22 décembre 2010.

Deuxièmement, dans le secteur des télécommunications, le souhait est exprimé dès 2005 par les intercommunales mixtes dirigées par ELECTRABEL de se séparer de leur activité de « télévision et câble » pour se recentrer sur leur métier d'énergéticien. Parallèlement, l'arrivée de BELGACOM TV, je le disais, sur le marché de l'offre télévisuelle est intervenue. Ces deux réalités économiques nous ont conduit à nous positionner comme acteur de la concentration du Câble wallon, et ce avec le plein soutien du Gouvernement wallon. Ce ne sont pas moins de 8 intercommunales qui ont ainsi été rationalisées au sein du projet industriel VOO que nous connaissons aujourd'hui grâce à une offre uniformisée aux 4 coins de la Wallonie.

Pour rappel, l'Assemblée générale de PUBLIFIN du 20 décembre 2007 a marqué accord, à l'unanimité de tous les actionnaires, Province et toutes les Communes associées, sur l'acquisition de la quasi-totalité des parts sociales de la SCIRL NewICo, intercommunale réceptacle des branches d'activités télédistribution des sociétés venderesses du câble en Wallonie et a approuvé les opérations visées dans la convention d'achat/vente d'actions signée le 28 septembre 2007 avec les intercommunales IDEA, IGEHO, INATEL, INTEREST, INTERMOSANE, SEDITEL, SIMOGEL et TELELUX.

NewICo a ensuite été absorbée au sein de PUBLIFIN (TECTEO) par décision de son Assemblée générale du 17 décembre 2009 adoptée à 97,72 %.

Ce ne sont pas moins de 10 intercommunales qui ont ainsi été absorbées avec pour conséquence, notamment, la destruction de 10 comités exécutifs et, accessoirement, la suppression de quelques 300 mandats d'administrateurs ; le tout sans perte d'emplois pour les travailleurs des sociétés absorbées.

SÉANCE PUBLIQUE DU 26 JANVIER 2017

Ensuite, la société a saisi différentes opportunités qui se sont présentées et qui s'inscrivaient dans le cadre de la consolidation de sa position dans ces deux métiers : en énergie, deux opérations supplémentaires ont été concrétisées : l'absorption d'Intermosane secteur 1, traduisant le centre-ville de Liège, afin d'uniformiser la distribution électrique par Resa sur le territoire de la Ville et dont la conséquence immédiate fut pour les citoyens de Liège - centre-ville de bénéficier de tarifs plus bas, - 15% que ceux pratiqués par Intermosane.

La reprise, à la société Ostendaise ELECTRAWINDS, en grande difficulté financière, d'un portefeuille d'actifs et de projets dans le domaine de l'énergie renouvelable ; portefeuille logé dans notre société filiale ELICIO, nouvellement créée, qui a permis de sauvegarder cet outil de développement mais qui a surtout permis de nous positionner comme véritable acteur belge de la production d'énergie verte en permettant de développer les projets off-shore en Mer du Nord et en favorisant le bouclage du financement du plus important projet en Mer du Nord, NORTHER. ELICIO gère aujourd'hui un parc on-shore de 180 MW qui sera doublé avec l'arrivée de NORTHER et ce, sans avoir demandé un cent aux actionnaires de PUBLIFIN.

La Province a-t-elle été lésée ? Dans le secteur des télécoms, qui s'est ensuite élargi aux médias car le marché rend indispensable la convergence contenus/contenant, ce secteur s'est lui aussi enrichi par la création d'un call-center à Herstal aux Hauts-Sarts ; la prise de contrôle de Be TV, chaînes de contenus premium ; l'acquisition de WIN, anciennement filiale de BELGACOM, ex-RTT privatisée par le Gouvernement belge, a permis de développer des solutions informatiques pour les institutions provinciales de Liège et du Hainaut notamment, les Communes, la Région wallonne et les entreprises privées.

Le chiffre d'affaire de la filiale WIN est passé de 35 millions d'euros en 2014 à 53 millions prévus en 2017, on y compte 80 emplois ; les projets de WIN visent à développer l'IoT entendez par là l'Internet of things, le Big Data, les services cloud et d'autres services à haute valeur ajoutée qui devraient permettre la création de nouveaux emplois encore dans les prochaines années. Enfin, l'acquisition des Editions de L'Avenir et différentes prises de participations stratégiques susceptibles de créer des synergies utiles, autres que des suppressions de personnel.

Etait-ce bien notre métier, pourriez-vous dire ? Bruno WATTENBERG, Economiste et Professeur à la Solvay Business School a salué, sur les ondes de Bel-RTL, cette stratégie indispensable, je cite : « au développement des activités du groupe ». Je cite : « Le rachat du groupe de presse avait, par exemple, tout son sens car, dans le secteur télécom, le contenu que l'on fait circuler dans les tuyaux, je veux parler du câble de télédistribution, est devenu plus important que le tuyau lui-même. La diversification liée, dans les autres métiers des télécoms avec VOO, la prise de contrôle de Be TV sont parfaitement cohérentes ». Fin de citation.

Plus récemment enfin, le groupe a développé un secteur financier de participations dans des sociétés aussi à haute valeur ajoutée. Ce dernier secteur a d'ailleurs récemment connu un développement nouveau par le renforcement de son pôle Assurances & Crédits concrétisé, modestement, par une prise de participation au capital du réseau de courtiers Alliance-Bokiau et, plus significativement, par l'entrée dans le groupe d'un acteur représentatif dans le secteur des assurances, L'INTEGRALE. L'INTEGRALE gère la pension de plus 140.000 affiliés, regroupés au sein de 5.000 entreprises, parmi lesquelles je ne vais pas les citer toutes rassurez-vous mais notamment Arcelor-Mittal, CMI, Estée Lauder Mesdames, UMICORE, et bien d'autres...

SÉANCE PUBLIQUE DU 26 JANVIER 2017

Mais doit-on parler d'un pôle d'activités nouvelles ? Pas vraiment en réalité. Ces deux opérations s'inscrivent dans une logique de développement d'un pôle existant, et historiquement déjà présent au sein de l'ex-ALG, qui détenait notamment à l'époque, rappelons-le, un guichet de crédit social « Le Travailleur Chez Lui » (TCL) et CREDIS.

Le rattachement de L'INTEGRALE et Alliance-Bokiau à ce pôle d'activités vise à dégager des synergies nouvelles entre ces différents acteurs, voire le développement de produits nouveaux en assurances. Et cela, encore une fois, en sauvegardant l'emploi et en maintenant un centre de décision à Liège.

Toutes ces opérations ici rappelées ont conduit à la construction d'un groupe diversifié, dont nous sommes le propriétaire avec 76 Communes.

Faut-il seulement rappeler que la construction de ce groupe s'est faite sous la conduite et la responsabilité de tous les acteurs politiques et de tous les associés : décisions des conseils communaux, du conseil provincial, des assemblées générales, des conseils d'administration de l'intercommunale, de son bureau exécutif, ... Toutes ces décisions ont été prises à une écrasante majorité et même le plus souvent à l'unanimité par les instances compétentes, ce que certains feignent d'ignorer ...

En ce qui concerne les intérêts de la Province, les chiffres sont éloquentes : augmentation de valeur, défense et promotion de l'emploi sont au rendez-vous. Un soin particulier est réservé à l'amélioration de la qualité du service. Les diversifications, notamment dans le contenu susceptible d'être diffusé, le secteur des assurances et dans le développement de la production d'énergie renouvelable ancrent solidement le groupe dans l'avenir.

Des administrateurs provinciaux siègent au sein du Conseil d'administration de PUBLIFIN. Ils y détiennent d'ailleurs la majorité des postes et donc la majorité des voix. C'est PUBLIFIN qui est l'actionnaire de FINANPART, par là les actionnaires de PUBLIFIN et notamment la Province gardent le contrôle de cette société.

C'est FINANPART qui est l'actionnaire de NETHYS. Les actionnaires de PUBLIFIN sont, on vient de le voir, à même d'imposer leur manière de voir les choses à FINANPART, en ce compris évidemment en ce qui concerne NETHYS. La nature publique ou privée du mandat est totalement étrangère à cette constatation, non seulement le contrôle mais également la maîtrise sur l'ensemble du groupe. Les activités, les sociétés font bien partie du même groupe comme un ensemble de sociétés juridiquement distinctes mais qui obéissent cependant à une unité de direction.

Deux éléments constitutifs composent dès lors le groupe : la personnalité juridique propre des sociétés membres et le contrôle unique, qui oriente l'activité économique des sociétés membres.

C'est bien à partir de PUBLIFIN que ce contrôle est exercé. Le contrôle d'une entreprise est défini comme étant le pouvoir de droit ou de fait d'exercer une influence décisive sur la désignation de la majorité des administrateurs ou gérants de celle-ci ou sur l'orientation de sa gestion.

SÉANCE PUBLIQUE DU 26 JANVIER 2017

La Province, avec les actionnaires publics de PUBLIFIN, exerce bien le contrôle du groupe et n'a rien perdu de sa capacité à l'exercer.

Ce groupe, en mutation, perfectible, en mutation, en développement, en construction, devait évidemment se réorganiser dans sa structure pour la rendre efficiente à la taille de ses marchés.

Tout le monde, ou presque, s'accordait à dire que le « costume » intercommunal était devenu trop étriqué et inadapté aux réalités des marchés des activités. Si le « costume » intercommunal a été à maintes reprises sujet à des réflexions quant à son évolution, à aucun moment il n'a été remis en question par les associés les orientations stratégiques et industrielles du groupe.

Suite au rachat des Editions de l'Avenir, qui a fait couler beaucoup d'encre, une réflexion a été menée avec le concours de PWC sur la gouvernance d'entreprise. Suite notamment à la mission menée sur ce thème, une proposition d'évolution des structures du groupe a été recommandée et nous n'avons rien fait d'autre que de s'inspirer des modèles de gouvernance existants au sein de FLUXYS ou ELIA.

Ainsi, le Conseil d'Administration de PUBLIFIN a décidé de procéder à l'établissement de projets d'apport de ses branches d'activités à NETHYS SA et RESA SA, anciennement et respectivement TECTEO Services Group SA et RESA Services SA, qui étaient jusqu'alors des filiales opérationnelles déjà investies, par décision du Conseil d'Administration, d'une large délégation de gestion journalière des activités de l'intercommunale, en ce compris les tâches stratégiques. A cette fin, des projets d'apport de branches d'activités avaient été déposés par chacune des sociétés concernées au Tribunal de Commerce, avec toute la publicité légale requise bien évidemment.

Cette opération de réorganisation répondait comme énoncé exclusivement à des objectifs de restructuration intra-groupe.

Ce modèle d'organisation nouvelle est, je le répète, semblable à celle instaurée au sein du groupe FLUXYS ou ELIA, charpenté selon une structure à trois niveaux : un holding public liégeois dont l'actionnariat est resté celui de l'intercommunale actuelle PUBLIFIN ; un holding de droit privé, FINANPART SA contrôlé par la SCRIL PUBLIFIN, lequel a vocation de conserver l'ancrage majoritaire liégeois d'une part, et d'accueillir la participation d'autres opérateurs publics, intercommunales de financement, de développement économique ou un autre câblo-opérateur, d'autre part, dans l'activité industrielle du groupe. FINANPART SA détient la quasi-totalité des parts de la société opérationnelle NETHYS SA.

Et enfin, la SA NETHYS, société de droit privé, s'est structurée en conformité avec les dispositions légales et décrétales pour se rendre comparable aux meilleurs acteurs de chaque marché de sorte que son financement soit rendu plus accessible sur le marché des capitaux, que du personnel compétent puisse être recruté dans des métiers où la technologie est de plus en plus poussée et que le « time to market » soit rendu possible dans des marchés particulièrement concurrentiels où la rapidité de réaction est cruciale, le tout pour assurer à ses actionnaires un rendement sur investissement correct et développer l'activité économique et l'emploi en Wallonie et en Belgique.

SÉANCE PUBLIQUE DU 26 JANVIER 2017

Dans le modèle de gouvernance que je viens de décrire, il importait de disposer d'organes de gestion composés, comme l'énoncent les principes de bonne gouvernance, le Code Buisse par exemple, de trois « catégories » d'administrateurs : des administrateurs représentant les actionnaires, c'est bien la moindre des choses ; des administrateurs représentant le management ; des administrateurs « indépendants ».

C'est précisément ce qui a été fait et j'ai la faiblesse de penser que la présence d'administrateurs dits privés car ils siègent dans une société anonyme de droit privé, qui représentent aussi les actionnaires publics, PUBLIFIN et la Province de Liège, est plutôt de nature à s'assurer que les intérêts des actionnaires sont pris en compte et bien respectés, ce qui va plutôt dans le sens d'un renforcement du contrôle des associés publics.

Au regard de la composition et du poids actionnarial des associés au sein de l'intercommunale mais aussi compte tenu de l'importance économique que représente la structure PUBLIFIN, il est tout-à-fait légitime, me semble-t-il, que certains administrateurs issus des 3 familles politiques les plus représentatives de notre Institution et qui, historiquement, ont toujours unis leurs efforts au-delà de leur appartenance politique, de Colonster à aujourd'hui, pour construire des outils économiques comme l'aéroport, le port autonome, l'Université, le TGV à Liège, et bien d'autres exemples, et qu'ils soient présents au sein des organes de gestion pour en suivre l'évolution et le développement.

Vous auriez pu vous associer à cette réalité continuée, certes atypique en Wallonie, mais constituant notre ADN à Liège, si toutefois vous aviez partagé l'idée du développement économique par le biais de la puissance publique au lieu d'en remettre toujours en cause l'idée même, comme c'est d'ailleurs précisément le cas aujourd'hui avec votre volonté de démantèlement de l'outil que constitue PUBLIFIN.

Quant au devenir de la structure, je tiens tout d'abord à rappeler une fois encore que la nouvelle structuration l'a été selon un large consensus politique, notamment au sein des familles politiques liégeoises, mais a également été exposée aux décideurs politiques wallons. La modification des décrets sur la distribution d'électricité et de gaz était d'ailleurs indispensable pour opérer cette nouvelle structuration, ce qui témoigne de la parfaite connaissance du législateur wallon sur la restructuration menée à bien depuis lors.

Nous sommes toujours disposés à poursuivre la réflexion sur l'évolution de la structure et, certes, la perfectibilité de celle-ci, pour autant que la sérénité puisse être de rigueur tout au long du débat et que les intérêts de l'institution et des associés publics liégeois soient respectés et que le travail qui a été mené ces dernières années ne soit pas démolé.

Car ce travail est reconnu. J'en veux pour preuve la déclaration récente des administrateurs indépendants de NETHYS : Diego AQUILINA, CEO d'INTEGRALE, Philippe DELAUNOIS, ex-CEO de Cockerill-Sambre et administrateur indépendant dans diverses sociétés cotées et Pierre MEYERS, ex-CFO d'Usinor, ancien Vice-Président et coactionnaire de CMI et Vice-Président actuel du groupe FN Herstal, qui connaissent particulièrement bien je pense, l'économie et le monde de l'entreprise. Ils ont en effet rappelé que, je cite : « Nethys est une société anonyme exerçant ses activités en milieu concurrentiel sur divers marchés. Nethys emploie près de 3000 personnes aujourd'hui, emplois directs, et réalise un chiffre d'affaires de près d'un milliard € et un EBITDA de 270 millions €. Son résultat s'élève à 70 millions € nets

SÉANCE PUBLIQUE DU 26 JANVIER 2017

après impôts de 30 millions €. Ses activités s'exercent dans les domaines des télécoms (VOO, WIN), des médias (BeTV, L'Avenir, Moustique, la Provence, Nice Matin), de l'énergie (Resa, Elicio, Norther, Nethys Energy), de la finance et des assurances (Intégrale, Crédis, TCL, Alliance Bokiau) et des participations (Elia, Fluxys, EDF Luminus, Liège Airport, NRB, Meusinvest, ...).

Son pied de bilan est de plus 6 milliards €. Au cours des 5 dernières années, des restructurations importantes ont été mises en œuvre pour organiser la structure et la rendre efficiente à la taille de ses marchés. Le groupe Nethys s'est structuré en conformité avec les dispositions légales et décrétales pour le rendre comparable aux meilleurs acteurs de chaque marché de sorte que son financement soit rendu plus accessible sur le marché des capitaux, que du personnel compétent puisse être recruté dans des métiers où la technologie est de plus en plus poussée et que le « time to market » soit rendu possible dans des marchés particulièrement concurrentiels où la rapidité de réaction est cruciale, le tout pour assurer à ses actionnaires un rendement sur investissement correct et développer l'activité économique et l'emploi en Wallonie et en Belgique. Cette structuration est d'ailleurs présente dans notre environnement économique à l'instar d'acteurs tels qu'Ethias, la FN, la Sonaca, Elia ou Fluxys...

Il est utile de rappeler qu'il a été procédé à l'engagement de 700 personnes sur les deux dernières années. Une semaine après le Brexit, Resa, devenu le GRD le mieux noté en Belgique, a été capable de lever 500 Millions d'euros sur les marchés européens. Ce qui fut fait le 12 juillet 2016 après que Moody's nous ait attribué la notation A2 et que les investisseurs aient sursouscrit 5 fois notre demande de capitaux.

En 2016, le groupe réalise un chiffre d'affaires consolidé de l'ordre de 1 milliard d'euros, dégageant un Ebitda compris entre 250 et 270 millions d'euros. Les fonds propres du groupe dépassent 2,3 milliards d'euros. En une dizaine d'années, l'ancienne intercommunale liégeoise ALE s'est transformée en un acteur industriel majeur actif dans des activités d'avenir, et qui afficherait une capitalisation boursière de 3 milliards d'euros, si elle était cotée, ce qui la placerait dans le Bel 20. » Fin de citation.

Mais PUBLIFIN, c'est aussi la distribution de dividendes importants que nous votons d'ailleurs ici au travers notamment des plans stratégiques et des répartitions bénéficiaires exprimées dans les rapports de gestion, et que l'Assemblée générale de PUBLIFIN vote également à une écrasante majorité. Par ailleurs, rappelons que PUBLIFIN reçoit, chaque année, le Conseil provincial qui tient une de ses séances, hors les murs du Palais provincial, mais dans les murs de PUBLIFIN, avec des points concernant exclusivement les activités et la stratégie du groupe.

A titre indicatif, mais non anecdotique pour autant, sachez que sur les 20 dernières années, de 1996 à 2016, PUBLIFIN a distribué l'équivalent de 1,1 MILLIARD d'Euro de dividendes à ses associés alors même que les montants libérés historiquement par les associés publics en numéraire ou en nature depuis leur admission comme associés, s'élèvent à quelque 130 Millions d'Euro au total. Cela correspond à un rendement sur les 20 dernières années de plus de 800 %.

SÉANCE PUBLIQUE DU 26 JANVIER 2017

Pour vous dire qu'en une dizaine d'années, la petite intercommunale ALE s'est transformée en un acteur économique majeur actif dans des activités d'avenir et qui afficherait, je le répète, une capitalisation boursière de près de 3 milliards d'Euro, si elle était cotée, ce qui la placerait dans le BEL 20.

La valeur économique du groupe a, quant à elle, été multipliée par 5..., par 5, au cours des dix dernières années.

Cette création de valeur s'ajoute au remboursement de l'emprunt de 425 millions d'euros pour le rachat du câble wallon qui sera complètement remboursé l'année prochaine.

La Province est-elle lésée ? Je vous pose la question ...

Il s'agit bien de la politique d'un groupe. Oui, PUBLIFIN, avec ses filiales et sous-filiales, c'est un groupe, un groupe contrôlé par la Province, qui choisit sa destinée, qui choisit ses investissements, qui décide ici à Liège et qui s'enrichit, et qui enrichit ses coactionnaires.

C'est un choix ! Les décisions d'assemblées générales, prises à d'écrasantes majorités, ont conforté cette stratégie d'acquisition, d'emprunts, de validation de dividendes ; stratégie elle-même saluée par le monde économique.

Aujourd'hui, voulez-vous changer de stratégie ? Car, c'est toujours possible de changer de stratégie ! Débattons, et si on change de stratégie, on peut vendre ...

Il y a quelques mois, il y a quelques mois, NUMERICABLE, « maousse costaud », en exercice de musculation, se targuait de pouvoir racheter notre câble, VOO, comme on s'offre une danseuse au Crazy Horse.

Quelques mois plus tard à peine, aujourd'hui donc, qu'est-ce que je constate ? NUMERICABLE est en train de se vendre à TELENET qui va donc de fait, être présent en Wallonie et plus précisément dans un petit coin du Hainaut et confortera encore sa place à Bruxelles en occupant 2/3 du terrain. En fait, cette valeur d'acquisition est de 400 millions, soit 4.500 euros par client. Si nous transposons ces chiffres les plus récents en termes de valorisation, nous pourrions vendre la seule activité VOO pour quelque 3 milliards. Mais l'emploi, où sera-t-il ? Le centre de décision, où sera-t-il ? Les emplois du call-center, toujours à Herstal ?

Dans le même ordre d'idées, et après avoir vendu les tuyaux, nous pourrions vendre aussi ce qui passe dessus.

Nous pourrions faire la même chose avec les Editions de l'Avenir... Sûr que le groupe ROSSEL devrait être intéressé afin de contrôler plus de 75% du marché...

Mais les synergies, où se feront-elles ? Et sur quoi se feront-elles ? Sur la complémentarité des métiers, comme nous, en transformation digitale des journaux papiers ? Ou plutôt par des rationalisations et des suppressions d'emplois ?

SÉANCE PUBLIQUE DU 26 JANVIER 2017

Toujours est-il que, aujourd'hui, nous disposons, ici en Province de Liège, d'un outil économique d'une taille de très grande importance. Quelle autre Province peut se targuer d'être l'actionnaire majoritaire d'un outil économique comme celui-ci ? Aucune. Doit-on en être gêné ou doit-on en être fier ?

Je pense que nous pouvons être fiers d'avoir contribué au maintien d'un centre décisionnel à Liège, en Wallonie. D'ailleurs quels sont encore les véritables centres de décision à Liège ou plus largement en Wallonie quand les banques, les journaux, les groupes sidérurgiques, voire d'autres grands groupes dans le génie civil ont vu leur centre de décision quitter notre région, avec les conséquences que l'on connaît ?

Il reste heureusement des entreprises comme la FN, la SONACA, ETHIAS, ... qui laissent d'ailleurs apparaître, fort heureusement, un actionariat public garant de leur pérennité. Pour combien de temps... ? Nous avons fait exactement cela avec le développement de PUBLIFIN et ses filiales.

Ah tiens, ETHIAS, au fait et ce n'est pas moi qui le dit, c'est un journaliste bien connu, d'un journal bien connu dont nous ne sommes pas actionnaires qui a expliqué, selon lui, 4 enjeux anti-liégeois cachés, dont l'avenir économique de l'assureur ETHIAS qui se joue en toile de fond. Je cite : « Un enjeu économique se cache aussi derrière ces manœuvres de dénigrement de PUBLIFIN. La société ETHIAS, basée à Liège, a besoin d'être recapitalisée et seule Nethys devrait être capable de l'aider dans le but de conserver ses 1.000 emplois à Liège. Seulement voilà, pour des raisons dogmatiques, le gouvernement fédéral préférerait la vendre au privé ou bien l'adosser à la banque fédérale Belfius plutôt que de la laisser aux liégeois ». Fin de citation.

Vous savez, toutes ces questions existentielles peuvent aussi se poser de la même manière, dans les mêmes conditions, pour ce qui nous reste comme centres de décision en Wallonie. Ainsi, la SONACA, la FN Herstal, Ethias, faut-il ouvrir les portes de leurs Conseils d'administration à leurs concurrents ? Les leçons du passé, manifestement, ne nous suffisent pas ! Souvenons-nous de Cockerill-Sambre quand la Région s'en est retirée...

Faut-il regretter cette puissance publique détentrice de la volonté économique de conserver des centres décisionnels à Liège ? Faut-il se déclarer incompétents à détenir des outils économiques ? Ou faut-il pleurer notre impuissance quand des entreprises, dont les centres de décisions sont très éloignés d'ici, prennent des décisions catastrophiques de désengagement industriel et de licenciements massifs ?

Mesdames, Messieurs, chers Collègues, dans le brouhaha actuel, le respect des institutions, l'importance de l'outil économique, le souci de travailleurs amènent le Collège à proposer au Conseil provincial de demander la tenue d'une Assemblée générale extraordinaire dans les délais les plus brefs, ayant pour objet le devenir de l'intercommunale au regard de ces questions existentielles et, conséquemment, la mise à disposition de tous les mandats des administrateurs de PUBLIFIN à cette même Assemblée générale extraordinaire.

Je vous remercie de votre attention.

SÉANCE PUBLIQUE DU 26 JANVIER 2017

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Député provincial – Président. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? M. RASSAA et M. HODY. Vous avez la parole Monsieur le Chef de groupe.

M. RASSAA, Chef de groupe (à la tribune).- Il y a deux mois, à cette tribune, j'intervenais pour rappeler l'importance de l'exemplarité en politique pour redonner aux gens la confiance qu'ils ont perdu dans la politique. Le scandale Publifin n'avait pas encore véritablement éclaté. Mais le kazakhgate et le libéral Armand DE DEKER comme le voyage à Dubaï du capitaliste liégeois et bourgmestre, Stéphane MOREAU, donnaient déjà un spectacle affligeant de la politique des petits arrangements, arrangements en faveur des plus nantis ou en faveur de son propre portefeuille.

Il y a deux mois, vous ne vous êtes pas gênés pour me traiter de populiste.

Mais dites-moi, les apparatchiks de Publifin et de Nethys, vous n'êtes pas gênés franchement ?

M. PIRE, comment vont vos 12 mandats rémunérés ? Vous devriez le rappeler à Pierre-Yves JEHOLET. Il semble qu'il n'a pas vu que vous étiez dans la galaxie Publifin / Nethys depuis le début de l'aventure et que vous êtes le champion hors-catégorie du cumul. A moins que lui aussi n'ait pas voulu savoir.

Et vous M. DRION, comment vont vos 9 mandats rémunérés ? Bon le CDH devra se priver de votre expertise en déontologie après cette démission fracassante de votre unique mandat bénévole. Quel dommage.

Enfin, M. GILLES, comment faites-vous pour continuer à assumer ce système ? Comment ? Ce système dont vous êtes probablement le principal architecte avec votre ami MOREAU, le golden boy du socialisme caviar et capitaliste en chef de Nethys.

Aujourd'hui, je vous ai bien entendu et le discours que vous avez tenu est semble-t-il un copier – coller du même discours que nous avons eu à l'occasion du rachat de Vers l'Avenir et je regrette qu'il n'y ait aucune remise en question sur le plan éthique des différents scandales auxquels on a assisté aujourd'hui.

Vous êtes à vous trois parmi les meilleurs terreaux qui nourrissent tous les populismes.

Alors, s'il vous plaît, évitez-moi dorénavant vos leçons de démocratie. Vous l'avez salie de vos combines et des sommes folles que vous vous êtes distribuées entre amis. C'est une honte.

Alors que fait-on ? Est-ce que les mains sales d'hier peuvent laver plus blanc que blanc aujourd'hui ? Est-ce que ceux qui ont construit le système, chéri, servi et entretenu ce système peuvent aujourd'hui le réinitialiser ? Il est permis d'en douter.

La Province de Liège est actionnaire à plus de 60% dans le montage Publifin et dans d'autres intercommunales. Elle reçoit des dividendes annuels de plus de 6,8€ milliards. Le Collège provincial, s'il est droit dans ses bottes, devrait donc se battre pour une commission d'enquête parlementaire, pour exiger lui-même que toute la transparence soit faite sur le

SÉANCE PUBLIQUE DU 26 JANVIER 2017

fonctionnement de tout le montage Publifin/Nethys. A moins que vous n'ayez un autre agenda politique, et je m'adresse particulièrement au MR, celui de la privatisation encore plus grande de certaines activités de Publifin. J'y reviendrai.

Mais avant de parler de l'avenir économique de l'intercommunale, je voudrais avancer un certain nombre de propositions en termes d'éthique politique et de bonne gouvernance. Ce que le Collège n'a pas jugé aujourd'hui bon de faire. Elles sont au nombre de neuf.

Nous revendiquons avec le PTB :

1. La publicité des mandats publics et privés, dérivés du public, ainsi que leurs rémunérations.
2. La publicité du patrimoine individuel de chaque mandataire politique. Les citoyens ont le droit de savoir ce que possèdent leurs représentants politiques.
3. Un plafond de rémunérations globales, tout compris, qui ne dépasse pas trois fois le salaire moyen d'un travailleur en Belgique.
4. La fin des émoluments récurrents et l'unique usage des jetons de présence dans les conseils d'administration. Ces jetons doivent correspondre à un calcul de défraiement et non servir à rémunérer la participation à ces conseils. Et bien sûr, comme leur nom l'indique, ces jetons sont bien sûr liés à une présence.
5. L'interdiction totale, sans exception, de tout cumul de deux fonctions exécutives, en ce compris dans les intercommunales ou les sociétés anonymes.
6. La publicité des réunions de tous les conseils d'administration, en plus de celle déjà prévue par le Code de la Démocratie, des assemblées générales.
7. Le renforcement du contrôle démocratique des intercommunales en donnant un droit de contrôle aux organisations syndicales comme aux associations de consommateurs sur les comités de direction et les bureaux exécutifs.
8. Et enfin, et même si cela demandera des modifications légales plus importantes, l'élection directe des présidents et administrateurs des intercommunales par les habitants concernés par ces sociétés, ces élus devant être également révocables.

La 9^{ème} proposition est surtout un rappel des missions économiques et sociales d'une intercommunale. Avec le rachat du groupe Vers l'Avenir, nous avons eu un débat à ce Conseil sur l'avenir de Tecteo. Avec mon groupe, PTB+, nous avons déjà dénoncé la coquille vide qui était déjà en train de se former et qu'allait devenir l'intercommunale Publifin. Une intercommunale privée de toute décision directe puisque l'ensemble des activités est confiée à une société anonyme de droit privé, la SA Nethys.

Aujourd'hui, nous pouvons constater ce qu'est devenue cette tentaculaire entreprise qui a absorbé des dizaines de sociétés anonymes. L'objectif de Nethys n'est plus de rendre service à la collectivité mais bien de faire du profit et certains choix posent question. Quel est l'intérêt du rachat des journaux de Bernard Tapie dans le sud de la France ? Quelle en est l'utilité pour les liégeois et les liégeoises que sont censées servir nos intercommunales ? Aucune je pense.

Nous sommes pour l'initiative industrielle publique mais pas avec les politiques managériales du privé. Pas avec le musellement des organisations syndicales comme on a pu le voir dans une vidéo de Stéphane MOREAU. Pas avec le choix de priver les pensionnés de l'ex-

SÉANCE PUBLIQUE DU 26 JANVIER 2017

TECTEO de 1.000 € annuel. Pas avec la décision de mettre à l'arrêt les centrales TGV de Seraing et d'Angleur. Pas avec le choix non-concerté de raboter les dividendes versés aux communes. Publifin peut devenir un projet industriel 100 % public s'il recentre sur les missions premières d'une intercommunale : défendre et servir les intérêts des communes et de ses habitants en toute transparence et en dialogue avec elles. L'enrichissement personnel auquel on continue d'assister et la privatisation de plusieurs secteurs sont en totale contradiction avec ce principe.

J'espère donc que vous ne dilapiderez pas cette intercommunale : elle a été construite grâce à l'argent des contribuables et au travail de ses 3.000 employés.

Et si je vais voter contre le point soumis aujourd'hui, c'est parce que je crains qu'aucune remise en question n'est à attendre de ceux-là même qui ont en place ce système. Faire sauter des fusibles protège des surtensions mais ne répare pas le système électrique défectueux.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- M. HODY. Vous avez la parole Monsieur le Chef de groupe.

M. HODY, Chef de groupe (à la tribune).- Monsieur le Président, Monsieur le Gouverneur, Madame et Messieurs les Députés provinciaux, chers Collègues, Mesdames et Messieurs.

L'article unique qui nous a été proposé en Bureau, ce point inscrit d'urgence à l'ordre du jour qui consiste en une demande de convocation d'Assemblée générale extraordinaire aux fins de lui permettre de délibérer sur le devenir de l'intercommunale et sur la mise à disposition de tous les mandats des administrateurs de celle-ci arrive bien tard.

On nous dit « la Province a les commandes », on constate que celui qui préside le Collège est aussi Président du Conseil d'administration de PUBLIFIN et Président du Conseil d'administration de NETHYS.

En tant que Président du Conseil d'administration de PUBLIFIN, il a des comptes à rendre aux actionnaires. En tant que Président du Conseil d'administration de NETHYS, je ne l'entends pas. C'est ça le véritable scandale, c'est ce manque de prise de conscience de l'importance de ce qui est en train de se passer.

Oui, ECOLO participe et participera aux différents projets de développement économique à Liège. Bien entendu. Dire le contraire, c'est mentir ! Ce n'est pas ce que nous faisons, en proportions réduites évidemment, c'est évident !

J'aimerais aussi attirer votre attention sur la précipitation de cette décision du Collège.

Pourquoi maintenant ? Pourquoi en tant que Président du Conseil d'administration de PUBLIFIN, le Président n'a-t-il pas provoqué ce genre de réunion ? Cette distinction un peu sémantique mandat public-mandat privé : « je ne dois pas répondre des mandats privés parce que cette partie de la structure n'est pas du tout évaluable par l'AG de PUBLIFIN », c'est ça la difficulté, c'est que nous assistons à une confusion. Plus personne ne s'y retrouve, ça manque de lisibilité.

SÉANCE PUBLIQUE DU 26 JANVIER 2017

Alors, oui, le groupe a 3.000 travailleurs, oui, un bénéfice de 100 millions d'euros avant impôts, oui, un patrimoine de plus de 3 milliards d'euros. Evidemment que quand on est, me semble-t-il, un responsable politique avec un peu de conscience, il n'est évidemment en aucune manière question de remettre cela en cause.

Ce qui est en cause, ce sont les pratiques. Les problèmes de gouvernance. Tout ce problème de confiance réside dans le fait qu'il est très difficile d'y voir clair dans cette structure. Nous nous y sommes opposés à la vider l'intercommunale, complètement d'une capacité, même dans les faits, de pouvoir intervenir et peser dans les débats.

Les administrateurs qui composent NETHYS et ses filiales, j'aimerais que l'on m'explique sur quelle base ils sont désignés. Alors oui, j'ai déjà parlé d'oligarchie, effectivement, mais ce n'est pas dans un sens péjoratif, ce sont quelques personnes qui visiblement, en fonction des quelques critères que nous ignorons, choisissent qui siègera où et quand.

Alors, on nous explique que c'est normal que le PS et le MR soient à la manœuvre parce que ce sont les deux partis majoritaires, soutenus de temps à autre, le plus souvent par le CDH.

Mais j'ai envie de dire que c'est celui qui la plus grande fonction qui a la plus grande responsabilité. Et vouloir insinuer que tous les administrateurs de PUBLIFIN, parce qu'il y a eu un moment donné un problème avec les rémunérations des comités de secteur et réduire le débat actuel à ce scandale, disons les choses, le vote a complètement été dévoyé. Est-ce qu'on se rend compte qu'en trois ans, et vous l'avez dit, en trois ans certains ont jugé utile de se réunir une fois pour les montants que l'on connaît.

Quand on a les fonctions les plus importantes, on a la responsabilité la plus importante. Mais on a aussi la possibilité de pouvoir changer les choses, d'ouvrir, de réfléchir avec plus de pluralisme. Je lis dans un journal local « La Meuse » pour ne pas le citer, le 24 janvier 2017, le politologue Michel HERMANS : « il y a un lien qui se passe entre la Province de Liège, qui est PS-MR et la Ville qui est PS-CDH, les deux jouant à ce niveau. Il y a, de fait, une volonté des trois partis de s'associer pour le partage du pouvoir. Et puis, ce sont aussi les mêmes personnes qui sont ensemble depuis longtemps. On empêche ainsi les contestations, les bagarres. C'est une facilité pour continuer dans un système sans remettre en question les rapports de force entre les trois partis ». Je pense que l'essentiel est dit.

Alors, il va bien falloir un moment donné sortir par le haut, alors s'arrêter à des questions de personnes, dire qu'un tel cumul, oui, on va sur « Cumuleo », on constate certaines informations quand tous les mandats sont déclarés, visiblement ça n'a pas toujours été le cas dans le chef de tous les acteurs, la chose est facile. Mais je pense qu'une mise à plat est nécessaire.

Alors moi j'ai une crainte, j'en ai même plusieurs mais je vais la résumer parce qu'on ne va pas monopoliser tout l'après-midi. Quand j'entends que le point à l'ordre du jour proposé par le Collège à l'AG va être de rediscuter de la structure et en même temps, on me dit « la Province a la majorité ». Mais pourquoi est-ce que les représentants de la Province maintenant accepteraient plus qu'hier de rediscuter véritablement de la structure à donner à ce grand groupe qui a posé question ?

SÉANCE PUBLIQUE DU 26 JANVIER 2017

J'entends, et cela est un peu ennuyeux que le premier Attendu commence « Attendu qu'eu égard au brouhaha actuel ». Pourquoi a-t-il fallu attendre cette actualité forte, alors que d'autres annonçaient déjà, expliquaient que quelque chose ne fonctionnait pas bien, que des pratiques en tout cas n'étaient pas conformes à certaines dispositions. Pourquoi a-t-il fallu attendre le brouhaha actuel pour tout simplement prendre la mesure de l'urgence ?

Alors, faire démissionner des administrateurs, les révoquer éventuellement s'ils sont récalcitrants, autant je peux me réjouir qu'on puisse retravailler avec des administrateurs qui ont véritablement envie de travailler à la réforme mais auront-ils les moyens ? On sait très bien que si PS et MR n'en n'ont pas la réelle volonté, ça ne se fera pas. Et c'est ça l'enjeu. Vous avez la majorité des parts, vous avez les plus grandes fonctions, vous avez la responsabilité d'initier le débat, mais pas de manière théorique et fictionnelle.

Personne ne veut démanteler, sauf les imbéciles, l'activité économique dans la région liégeoise. Ce que nous souhaitons réformer, ce sont les pratiques. Il faut de l'ouverture, il faut absolument que l'on puisse réfléchir, demain, aux activités de service public et à celles qui ne sont pas de l'ordre du service public. Et ce débat là, et ces décisions là à venir, nous devons absolument l'avoir.

D'autres ont parlé à d'autres niveaux de pouvoir, des décrets ont été votés, ils n'ont pas été mis en application. Pas mal de décrets auraient pu éviter les scandales auxquels nous sommes arrivés maintenant. Ça choque la population, ça a créé une certaine confusion dont je crois il est temps de sortir par le haut.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Voilà, si plus personne ne souhaite intervenir, je clos le débat sur le point 4 de l'ordre du jour.

Nous passons au vote des conclusions du Bureau du Conseil.

Qui est pour les conclusions du Bureau ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP

Qui est contre ? Le groupe PTB+

Qui s'abstient ? Le groupe ECOLO

Le Conseil adopte ladite résolution.

VIII.- Discussions et/ou votes des rapports soumis à la délibération du Conseil provincial

Document 16-17/153 : Modification de la représentation provinciale au sein de diverses sociétés et associations : remplacement de Madame Anne MARENNE-LOISEAU, Conseillère provinciale démissionnaire, et de Monsieur José SPITS, Conseiller provincial, dans leurs mandats respectifs.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 5 de l'ordre du jour (document 16-17/153).

Ce document a été examiné par le Bureau du Conseil et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question. C'est donc par consensus que le Bureau vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote des conclusions du Bureau du Conseil.

Qui est pour les conclusions du Bureau ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

A l'unanimité, le Conseil adopte les deux résolutions.

Document 16-17/154 : Don d'une autopompe de la marque Renault par la Zone de secours de Hesbaye.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 6 de l'ordre du jour (document 16-17/154).

Ce document a été examiné par la première Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question. C'est donc par 7 voix pour et 3 abstentions que votre Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la première Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

SÉANCE PUBLIQUE DU 26 JANVIER 2017

Document 16-17/155 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl Rebonds » - Exercice 2015/Prévisions 2016.

Document 16-17/156 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Compas-Format » - Exercice 2015/Prévisions 2016.

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 7 et 8 de l'ordre du jour (documents 16-17/155, 16-17/156) ont été regroupés à la demande des membres de la première Commission.

Ces deux documents n'ayant soulevé aucune remarque ni aucune question, votre Commission vous propose de les adopter par 7 voix pour et 3 abstentions.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote des conclusions de la première Commission. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la première Commission en ce qui concerne ces deux documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

A l'unanimité, le Conseil adopte les deux résolutions.

Document 16-17/AB/01 : Amendement budgétaire : Création d'un article budgétaire (à définir) visant à se doter de moyens nécessaires à la mutation de la moitié au moins de la Ferme de Jevoumont vers le bio – Montant : 1 €.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 9 de l'ordre du jour (document 16-17/AB/01).

Ce document a été soumis à l'examen de la première Commission.

L'amendement budgétaire a été retiré par son auteur au vu des explications et informations données en Commission.

Document 16-17/AB/02 : Amendement budgétaire : Création d'un article budgétaire (à définir) intitulé « Soutien financier au projet de salle de guindaille des étudiants de Liège » - Montant : 1 €.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 10 de l'ordre du jour (document 16-17/AB/02).

Ce document a été soumis à l'examen de la première Commission et a soulevé un débat. J'invite donc le rapporteur, M. Alfred BREUWER à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. BREUWER, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs en vos titres et qualités.

J'ai le privilège de vous faire rapport sur le point 10 de la séance un peu plus solennelle que nous avons connue et l'objet de ce point est donc la création d'un article budgétaire intitulé « Soutien au projet de salle de guindailles des étudiants de Liège », amendement budgétaire déposé par M. CONTENT du groupe Ecolo.

L'auteur de l'amendement expose en séance de Commission les raisons qui l'amènent à faire la proposition en question, relativement à la sécurité qu'il convient d'assurer autour des festivités estudiantines, qu'elles concernent l'HEPL, la Haute Ecole de la Province de Liège mais aussi l'ULG, ou d'autres hautes écoles.

Il estime que la Province peut y contribuer, notamment dans le cas du projet de salle festive.

Cet avis n'est pas partagé par le Monsieur le Député-Président qui rappelle que la Province n'est pas en charge de l'aspect sécuritaire en l'occurrence et qu'il convient que « chacun exerce son métier » ; que la Province s'en préoccupe toutefois, de la sécurité des étudiants, lors des manifestations qu'elle organise, notamment pour souligner la réussite de ses étudiants sur le plan scolaire et académique, engageant à cette occasion des moyens importants sous la forme notamment de mise à dispositions de navettes. Il rappelle également que d'autres besoins ou attentes doivent être prioritairement satisfaits au travers de l'action provinciale.

Le Député-Président considère enfin qu'il serait inopportun, « par les temps qui courent », de répondre favorablement à la proposition.

Et donc, forts de ces éléments de réponse, les 10 Commissaires présents émettent le vote suivant, Monsieur DRION, donc émettent le vote suivant : 7 voix contre, une voix pour et 2 abstentions. Voilà, je suppose que j'ai été complet.

M. DRION, Conseiller provincial (de son banc).- C'est un rapport conforme !

M. BREUWER, Rapporteur (à la tribune).- J'ai pensé à vous...

SÉANCE PUBLIQUE DU 26 JANVIER 2017

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la première Commission qui s'est prononcé en faveur d'un rejet de cet amendement ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP

Qui est contre ? Le groupe ECOLO

Qui s'abstient ? Le groupe PTB+

Le Conseil n'adopte pas ledit amendement budgétaire.

Document 16-17/157 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « L'Observatoire, Créateur d'échanges et de transversalité dans le Social », en abrégé « L'Observatoire » asbl – Exercice 2015/Prévisions 2016.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 11 de l'ordre du jour (document 16-17/157).

Ce document a été examiné par la deuxième Commission a soulevé des questions. J'invite donc le rapporteur, M. Bernard ZACHARIAS, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. ZACHARIAS, Rapporteur (à la tribune).- Monsieur le Président, chers Collègues.

La deuxième Commission s'est réunie hier et avait entre autre à son ordre du jour le rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL l'Observatoire, créateur d'échanges et de transversalité dans le social.

La première question posée se rapporte à la vente de la revue à l'étranger et la manière dont l'intérêt a pu être suscité en France, alors que le prix y est deux fois plus élevé qu'en Belgique et ce dû aux énormes frais d'envoi.

C'est grâce à la consultation et l'attrait de son site internet et vu que bien évidemment les thématiques abordées traversent les frontières que l'ASBL peut en outre compter parmi ses clients les Hautes Ecoles sociales françaises.

Une autre question porte sur le fait que la revue n'est actuellement disponible que dans sa version papier. L'édition numérique est bel et bien envisagée et sa faisabilité est actuellement à l'étude. Cependant, le risque de voir l'édition papier faire place au digital aurait pour lourde conséquence la mise en péril des entrées financières nécessaires à couvrir les frais de fonctionnement de l'ASBL non couvertes par les subventions.

SÉANCE PUBLIQUE DU 26 JANVIER 2017

In fine, dans le cadre de son plan d'action 2016, un Commissaire soulève deux points, d'ailleurs étroitement liés, à savoir la recherche de nouveaux partenaires subsidiants et l'élargissement de l'Assemblée générale.

A la suite du départ de l'Association interprovinciale, la Région wallonne, la Province de Namur et du Brabant wallon, l'ASBL est parvenue à acquérir comme nouveau partenaire la Fédération Wallonie-Bruxelles et est d'ailleurs à la recherche d'autres nouveaux contacts. C'est d'ailleurs ainsi qu'elle souhaite élargir la participation à son Assemblée générale avec des représentants de chaque entité.

Enfin, le vote s'est quant à lui clôturé par 8 voix pour et 4 abstentions.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la deuxième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 16-17/158 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « CLAP ».

Document 16-17/159 : Octroi de subvention en matière de Culture – Demande de soutien de l'AGR Tilia.

Document 16-17/160 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « Trakin ».

M. LE PRESIDENT.- Points 12, 13 et 14 de l'ordre du jour (documents 16-17/158, 16-17/159, 16-17/160) ont été regroupés à la demande des membres de la troisième Commission.

Ces trois documents ayant soulevé des questions, j'invite le rapporteur, Mme Valérie DERSELLE, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme DERSELLE, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

SÉANCE PUBLIQUE DU 26 JANVIER 2017

Ce rapport compte deux éléments. Une remarque portant sur ces trois dossiers de subventions, les dossiers 158, 159 et 160 et une question sur le dossier 160 qui concerne l'association « Trakin ».

D'abord le Député MOTTARD évoque le décalage des dates entre le dossier administratif et la présentation des activités évoquées dans chacun de ces trois dossiers.

En fait, ces trois dossiers sont sciemment décalés en 2017, sur le budget 2017 donc, sachant que le crédit budgétaire 2016 était épuisé.

Ceci explique le circuit administratif qui vous est présenté pour ces trois dossiers.

Ensuite, un Commissaire demande une information supplémentaire concernant l'association Trakin et deux subventions qui lui ont déjà été octroyées.

En substance, ce Commissaire s'interroge s'il s'agit ou pas de la même action subventionnée plusieurs fois.

Il lui est répondu qu'il ne s'agit pas du tout de la même activité. Ce dossier, le 160, évoque les 3 et 4 octobre 2016 pour l'organisation des « Nuits numériques » au Musée de la Vie wallonne. Par ailleurs, il a été précisé à votre Commission que cette association est très dynamique.

Enfin et pour terminer, M. le Président, Chers Collègues, votre 3^{ème} Commission se positionne à la faveur de ces trois dossiers.

Le vote se réparti comme suit : 7 voix pour, 2 absentions et aucune voix contre.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la troisième Commission en ce qui concerne ces trois documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

A l'unanimité, le Conseil adopte les trois résolutions.

Document 16-17/AB/03 : Amendement budgétaire : Création d'un article budgétaire (à définir) intitulé « Pass Culture 18 ans » - Montant de : 1 €.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 15 de l'ordre du jour (document 16-17/AB/03).

Ce document a été soumis à l'examen de la troisième Commission et a soulevé un débat. J'invite donc le rapporteur, M. Jean-François CLOSE-LECOCQ, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. CLOSE-LECOCQ, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président.

Votre 3^{ème} Commission s'est réunie ce mardi 24 janvier au Palais provincial.

Il y avait donc à l'ordre du jour cet amendement budgétaire relatif à la création d'un article budgétaire intitulé « Pass Culture 18 ans » avec une inscription d'un €.

Le Conseiller provincial, dont moi je terrai le nom, qui avait déposé l'amendement budgétaire lors de la session d'octobre 2016 est présent à la 3^{ème} Commission et souhaite présenter à nouveau le dossier.

Il dit donc que ce pass culture 18 ans est inspiré d'une idée mis en place en Italie par M. RENSI et a pour but de favoriser l'accès à la culture de chaque jeune à l'anniversaire de ses 18 ans et cela afin de permettre de lutter contre le radicalisme et les extrémismes car avec cet outil le jeune aura à sa disposition plus d'éducation et de culture. Il s'agit en Italie d'un chèque culture de 500€ par jeune.

Voilà donc le dossier présenté. L'ensemble de la motivation de cet amendement est accessible sur le portail des Conseillers, il y est toujours en ligne.

En réponse à cette présentation, M. le Député MOTTARD précise deux choses.

La première. L'idée est bonne mais l'accès à la culture est déjà une préoccupation de ses services et en l'espèce avec la Bibliothèque des Chiroux, avec le Musée de la Vie wallonne mais aussi via les projets soutenus vers les jeunes comme Créalab par exemple.

Une réponse a été faite par M. le Député lors de la session budgétaire d'octobre et M. le Député ne peut soutenir cet amendement même s'il le juge pertinent.

Deuxièmement, il nous précise cependant que les services ne sont pas restés inactifs et, aussi bien le service de la Jeunesse que le Musée de la Vie wallonne planchent actuellement sur la mise en place d'une appli pour smartphone.

Ce projet ne demanderait en tous les cas un budget aussi important que celui demandé par M. le Conseiller provincial. Ce budget n'est pas réaliste par rapport à l'enveloppe disponible actuellement. Le budget initialement demandé donc.

SÉANCE PUBLIQUE DU 26 JANVIER 2017

Le Conseiller reprend la parole et regrette que ce choix et donc l'orientation de certaines dépenses ne soit pas retenus. Il se dit déçu que son amendement ne soit pas retenu mais il le maintient.

Ainsi donc, au terme du débat, le point est présent au vote et les membres de la 3^{ème} Commission se sont prononcés par 1 voix pour, 7 contre et 1 abstention.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? M. Matthieu CONTENT. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. CONTENT, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président.

Chers Collègues et Collège, quel dommage, quelle opportunité manquée, il suffirait pourtant d'un peu de volonté politique et d'ouverture pour concrétiser cette idée, ne serait-ce qu'à minima.

Il suffirait, contrairement à l'habitude qu'a prise notre Assemblée, que la majorité n'ait pas peur de voter en faveur de certaines propositions de l'opposition.

Vous savez parfois ça va dans l'autre sens. Parfois, des demandes de la minorité trouve certains projets de la majorité intéressants et vote pour. L'inverse n'est malheureusement pas vrai.

Un pass culture à destination des jeunes de 18 ans, c'est pas une petite mesure, c'est de la promotion culturelle, c'est une occasion d'accrocher les jeunes à la culture et à toute sa diversité, c'est renforcer la possibilité que les jeunes se tournent vers des valeurs de tolérance et d'ouverture aux cultures, c'est faire reculer tout obscurantisme et faire reculer toute intolérance et je pense que là-dessus on est sur la même longueur d'onde. D'ailleurs vous faites des choses dans ce sens-là aussi.

Il suffit de regarder les résultats de l'excellente politique de l'Opéra de Liège envers les jeunes. De fortes réductions les amènent véritablement à apprécier l'opéra, quelle que soit leur origine sociale et à y retourner et ça les fidélise.

Alors voyez le pass culture de la même manière. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT. – Voilà. D'autres demandes d'intervention ? M. GILLES.

M. GILLES, Député provincial – Président (de son banc). – Merci M. le Président. De mon banc. Je crois qu'il n'est pas permis de laisser entendre que nous n'acceptons jamais aucune proposition de la minorité.

SÉANCE PUBLIQUE DU 26 JANVIER 2017

Trois points avant à l'ordre du jour de ce Conseil provincial, nous admettions un amendement, par ailleurs d'ECOLO, parce que nous partageons le point de vue, parce que nous le développons par rapport aux produits bio, par rapport à la Ferme de Jevoumont, par rapport au rôle de l'Enseignement provincial en la matière.

Donc dire que nous n'acceptons jamais de proposition est totalement faux...

D'autre part, le sujet ici est un peu particulier, je pense qu'il ne faut pas tenir des discours, je vais dire, par rapport à la situation hélas dramatique économique et sociale de notre région, de notre pays, du monde en général et en même temps financer un lieu pour que les jeunes guindaillent.

Quand j'étais étudiant, il m'est arrivé aussi comme tout le monde, mais je ne demandais pas le dimanche à mon père que la Province ou la Ville de financer ma chope.

Ici, ce que nous avons fait pour notre propre étudiants, nous avons, à mon initiative, sur ma proposition, nous avons organisé pour les étudiants, avec un subsidé, avec des locaux, le Country Hall offert gracieusement, organisé non seulement une proclamation pour les quelques 9.000 étudiants, ils ne sont pas tous proclamés, seulement ceux qui terminent mais pour la proclamation des étudiants mais pour leur permettre et de faire une soirée et pas qu'un bal, qu'ils organisent librement eux-mêmes avec notre financement.

Nous nous occupons de nos étudiants, que chacun s'occupent des siens et la Province de Liège n'a pas la responsabilité, je dirais en termes de sécurité mais néanmoins quand nous nous occupons de nos propres étudiants, en faisant cela au Country Hall, nous avons un grand parking, nous avons organisé des navettes pour les conduire du centre-ville vers le Country Hall où vous pouvez remarquer quand même que là-bas, ils sont un peu plus en sécurité, en tout cas, ils ne sont pas au bord de la Meuse pour risquer de s'y noyer et qu'ils ne sont pas au bord d'un chemin de fer, où ils risquent de se faire écraser. Pour le reste, la sécurité de l'ensemble des étudiants ne nous incombe pas.

En tant que PO nous nous sommes occupés des nôtres, sérieusement, de notre propre initiative.

M. LE PRESIDENT. – Merci M. le Député provincial – Président. M. CONTENT ?

M. CONTENT, Conseiller provincial (de son banc) – De mon banc, je parlais d'un amendement budgétaire sur le pass culture et pas d'un amendement budgétaire sur la salle de guindaille pour les étudiants. Ce sont deux dossiers différents.

M. LE PRESIDENT. – Il a répondu aux deux. M. MOTTARD.

M. MOTTARD, Député provincial (de son banc).- De mon banc, simplement, dire à notre Collègue qu'il y a aussi des fausses bonnes idées, cela existe aussi et en tout cas, elles ont un chiffre puisque que si on suit le raisonnement qui est pris en exemple par notre Collègue du Gouvernement italien, ça coûterait pour les jeunes de la province, si on donnait ce chèque de 500€, 9 millions d'€. La proposition de notre collègue semble moins modeste ou en tout cas

SÉANCE PUBLIQUE DU 26 JANVIER 2017

moins ambitieuse, ça coûterait de l'ordre de 200 - 250.000 €, ce qui est énorme par rapport aux moyens.

Ce que j'ai dit en Commission, c'est que nous travaillons sur une alternative d'information aux jeunes, plus dynamique et moins bling-bling.

M. LE PRESIDENT. – Voilà, je pense que nous pouvons passer au vote. M. RASSAA.

M. RASSAA, Conseiller provincial (de son banc).- Il y a parfois des fausses bonnes réponses donc nous allons soutenir cet amendement !

M. LE PRESIDENT.- Très bien. C'est très bien comme cela. Plus personne ne souhaite prendre la parole ? Non. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la troisième Commission qui s'est prononcée en faveur d'un rejet de cet amendement ? Le groupe PS, le groupe MR.

Qui est contre ? Le groupe ECOLO, le groupe PTB+.

Qui s'abstient ? Le groupe CDH-CSP.

Le Conseil n'adopte pas ledit amendement budgétaire.

Document 16-17/AB/04 : Amendement budgétaire : Création d'un article budgétaire (à définir) intitulé « Fonctionnement du Conseil provincial des jeunes » - Montant de : 1 €.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 16 de l'ordre du jour (document 16-17/AB/04).

Ce document a été soumis à l'examen de la troisième Commission et a soulevé un débat. J'invite donc le rapporteur, Mme Sabine NANDRIN, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme NANDRIN, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

La 3^{ème} Commission s'est réunie ce mardi 24 janvier et a examiné l'amendement budgétaire intitulé « fonctionnement du Conseil provincial des jeunes ».

Après une brève explication de l'auteur de l'amendement, le Député explique que le Service Jeunesse est en contact direct avec les jeunes sous différentes formes, notamment avec plusieurs projets émanant de maisons de jeunes et de toutes les activités réalisées en collaboration avec les communes.

SÉANCE PUBLIQUE DU 26 JANVIER 2017

Le Député explique également qu'en province de Liège, il y a 71 structures existantes sous forme de Conseils communaux d'enfants ou jeunes. Ceux-ci se situent surtout en milieu rural.

Le Député propose de travailler avec eux pour faire mieux connaître l'institution, le fonctionnement de la démocratie etc...

Le Député rappelle que chaque année, avec « Place aux enfants », la Province organise un goûter des Ambassadeurs où des délégués communaux sont présents et avec lesquels il y a de véritables discussions.

Le Député propose d'intensifier ces discussions et de revenir vers la Commission.

Certains Commissaires font partager différentes expériences vécues soit dans leurs communes, soit au Conseil de la Jeunesse. L'auteur de l'amendement insiste sur la tranche 16-18 ans qui est peu représentée dans les communes et maintient son amendement.

Le Député souligne qu'un Conseil provincial des jeunes a existé jadis mais a disparu faute de participants.

La Commission s'est prononcée par 2 voix pour, 7 contre et 0 abstention.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la troisième qui s'est prononcée en faveur d'un rejet de cet amendement ? Le groupe PS, le groupe MR

Qui est contre ? Le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO.

Qui s'abstient ? Le groupe PTB+.

Le Conseil n'adopte pas ledit amendement budgétaire.

Document 16-17/AB/05 : Amendement budgétaire : Proposition d'augmentation de l'article budgétaire (560/640360) visant l'engagement d'un membre du personnel pour le développement du Tourisme d'affaires – Montant : 1.414.862 € (au lieu de 1.364.862).

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 17 de l'ordre du jour (document 16-17/AB/05).

SÉANCE PUBLIQUE DU 26 JANVIER 2017

Ce document a été soumis à l'examen de la troisième Commission et a soulevé un débat. J'invite donc le rapporteur, M. Pierre ERLER, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. ERLER, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

Votre troisième Commission s'est réunie le 24 janvier dernier pour débattre entre autres, du dossier 16-17/AB/05 relatif à l'excellente proposition d'amendement budgétaire proposant l'augmentation de l'article budgétaire 560/640360 visant l'engagement d'un membre du personnel pour le développement du Tourisme d'Affaires.

Le Commissaire ayant déposé cet amendement rappelle les atouts de la Province de Liège en la matière et l'intérêt de ce secteur en plein essor. Non sans avoir souligné la qualité du travail effectué par le personnel en charge de ce dossier, il regrette le manque d'ambition du Collège provincial, le service étant d'ores et déjà débordé.

M. le Député répond qu'en 4 ans, 4 personnes ont été engagées au service commercial de la FTPL en plus des deux personnes déjà en place et qu'il vient d'ajouter une aide administrative. Il signale en outre que le Collège a alloué 100.000€ de plus à la FTPL et estime que cela va dans la bonne direction.

Le Commissaire ajoute que si la Province n'a pas reçu les subsides européens espérés dans ce domaine, les 100.000€ supplémentaires ont été alloués à l'ensemble de la FTPL et non spécifiquement au tourisme d'affaires. Par ailleurs, il ne faut pas confondre le service commercial de la FTPL et le service tourisme d'affaires. Le service commercial est en effet chargé d'une mission beaucoup plus large et ne répond que partiellement aux besoins spécifiques du tourisme d'affaires. Tout simplement par manque de moyens.

ET bien, malgré la pertinence de ces arguments, l'amendement est rejeté par 1 voix pour, 7 contre et 1 abstention.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? M. MOTTARD.

M. MOTTARD, Député provincial (de son banc). – M. le Président, je pense que l'inobjectivité du rapport affaiblit l'argumentaire du porteur du projet.

M. LE PRESIDENT. – Je clos la discussion générale. Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la troisième qui s'est prononcée en faveur d'un rejet de cet amendement ? Le groupe PS, le groupe MR.

Qui est contre ? Le groupe CDH-CSP.

Qui s'abstient ? Le groupe ECOLO, le groupe PTB+.

Le Conseil n'adopte pas ledit amendement budgétaire.

Document 16-17/AB/06 : Amendement budgétaire : Création d'un article budgétaire (735/613401) intitulé « Mise en place d'un second bus pédagogique » - Montant : 1 €

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 18 de l'ordre du jour (document 16-17/AB/06).

Ce document a été soumis à l'examen de la troisième Commission.

L'amendement budgétaire a été retiré par son auteur au vu des explications et informations données en Commission.

Document 16-17/161 : Mise à disposition de la Commune de Braives d'un fonctionnaire provincial chargé d'infliger les amendes administratives en matière de voirie communale.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 19 de l'ordre du jour (document 16-17/161).

Ce document a été examiné par la quatrième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question. C'est donc par 8 voix pour et 2 abstentions que votre Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la quatrième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO.

Qui est contre ? Le groupe PTB+

Qui s'abstient ?

Le Conseil adopte ladite résolution.

Document 16-17/162 : Désignation au 1^{er} janvier 2017 d'un receveur spécial des recettes au Service Provincial de la Jeunesse.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 20 de l'ordre du jour (document 16-17/162).

SÉANCE PUBLIQUE DU 26 JANVIER 2017

Ce document a été soumis à l'examen de la quatrième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question. C'est donc par 8 voix pour et 2 abstentions que votre Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la quatrième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 16-17/163 : Désignation d'un comptable des matières pour le Centre d'Insémination Artificielle Porcine (CIAP) à Argenteau.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 21 de l'ordre du jour (document 16-17/163).

Ce document a été soumis à l'examen de la quatrième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question. C'est donc par 8 voix pour et 2 abstentions que votre Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la quatrième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 16-17/164 : Intégration de l'activité porcine du CPL-ANIMAL au sein des Services Agricoles de la Province de Liège via la procédure de droit commun.

(Voir rapport)

SÉANCE PUBLIQUE DU 26 JANVIER 2017

M. LE PRESIDENT.- Point 22 de l'ordre du jour (document 16-17/164).

Ce document a été soumis à l'examen de la cinquième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question. C'est donc par 5 voix pour et 3 abstentions que votre Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la cinquième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 16-17/165 : Convention portant transaction entre la Province de Liège, la Commune de Pepinster et la SA CHASSIS COPPENS dans le cadre de la remise en état de la canalisation du ruisseau « le Fierain ».

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 23 de l'ordre du jour (document 16-17/165).

Ce document a été soumis à l'examen de la cinquième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question. C'est donc par 6 voix pour et 3 abstentions que votre Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la cinquième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB+.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe CDH-CSP

Le Conseil adopte ladite résolution.

SÉANCE PUBLIQUE DU 26 JANVIER 2017

Document 16-17/166 : Organisation du Prix provincial de l'Environnement 2017 de la Province de Liège – Approbation du règlement de participation.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 24 de l'ordre du jour (document 16-17/166).

Ce document a été soumis à l'examen de la cinquième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question. C'est donc par 6 voix pour et 3 abstentions que votre Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la cinquième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 16-17/AB/07 : Amendement budgétaire : Création d'un article budgétaire (à définir) visant à aider les propriétaires privés à replanter différentes essences d'arbres dans les forêts de la province de Liège – Montant : à préciser.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 25 de l'ordre du jour (document 16-17/AB/07).

Ce document a été soumis à l'examen de la cinquième Commission et a soulevé un débat. J'invite donc le rapporteur, M. Jean-Claude JADOT, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Secrétaire.

M. JADOT, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

Notre 5^{ème} Commission a analysé ce lundi le document 16-17/AB/07. Ce document fait état de la création d'un article budgétaire visant à aider les propriétaires privés pour un montant déterminé à replanter différentes essences d'arbres dans les forêts de la province de Liège.

L'auteur de l'amendement budgétaire au nom du groupe ECOLO présente son point en insistant sur le fait qu'il importe de privilégier la plantation de forêt en futaie mélangée. Il constate que malheureusement l'aide apportée par la Région privilégie trop souvent l'épicéa qui procure une rentabilité à court terme.

SÉANCE PUBLIQUE DU 26 JANVIER 2017

Le Député, dans sa réponse, tient à souligner que ce sujet est connu, un autre groupe avait déjà d'ailleurs fait une demande similaire lors de l'examen du budget provincial.

La Province de Liège n'avait pas souhaité pour des raisons évoquées lors du Conseil d'octobre s'inscrire dans la démarche du Ministre COLLIN. A l'époque, il avait été répondu notamment que les services allaient réfléchir sur le projet, ce qui a été fait. Il apparaît que s'associer à la démarche wallonne, le plan SILVA, requiert une attention en investissement humain fort important dont la Province ne dispose pas pour le moment.

Toutefois, personnellement le Député confie qu'il estime que l'idée de conditionner l'octroi de cette subvention à une obligation de gestion diversifiée favorable à la biodiversité est une excellente chose. Le souci de la biodiversité est comme chacun le sait systématiquement pris en compte dans toutes les actions provinciales émanant de l'agriculture.

Néanmoins, cette compétence est exclusivement régionale et n'est pas reprise dans les missions accordées aux provinces.

A ce niveau, un Conseiller évoque la supracommunalité et estime que ce thème pourrait donc être repris par notre Province.

A cela, il est répondu qu'au niveau de la supracommunalité, les dossiers émanent des communes qui les proposent à notre province. Aucune autre demande n'a été effectuée en ce sens pour le moment.

Il est aussi souligné que le plan SILVA de la Région ne concerne que des propriétaires privés. Or plus de la moitié des forêts liégeoises, appartiennent aux Communes qui pour la quasi-totalité ont confié la gestion au DNF donc à la Région wallonne à travers le régime forestier.

Le sujet n'est probablement pas clos au vu de l'intérêt suscité sur cette problématique, la réflexion doit se poursuivre et murir. Il est donc proposé de rejeter l'amendement par 6 voix contre cet amendement et 3 voix pour.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Secrétaire. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la cinquième qui s'est prononcée en faveur d'un rejet de cet amendement ? Le groupe PS, le groupe MR.

Qui est contre ? Le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+.

Qui s'abstient ?

Le Conseil n'adopte pas ledit amendement budgétaire.

SÉANCE PUBLIQUE DU 26 JANVIER 2017**Document 16-17/AB/08 : Amendement budgétaire : Création d'un article budgétaire (à définir) intitulé « Dépense de personnel en supracommunalité afin de coordonner les actions d'économie sociale dans le secteur des déchets » - Montant : 50.000 €**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 26 de l'ordre du jour (document 16-17/AB/08).

Ce document a été soumis à l'examen de la cinquième commission.

L'amendement budgétaire a été retiré par son auteur au vu des explications et informations données en Commission.

IX.- Approbation du procès-verbal de la réunion précédente

M. LE PRESIDENT.- Point 27 de l'ordre jour.

Aucune réclamation n'ayant été déposée en ce qui concerne la rédaction du procès-verbal de notre dernière réunion, je le déclare approuvé et déclare close la séance publique de ce jour.

X.- Clôture de la réunion

Je déclare close la séance publique de ce jour. La prochaine séance ordinaire du Conseil provincial aura lieu le jeudi 23 février 2017 à 15 heures.

La réunion publique est levée à 17h25'.

XI.- Séance à huis clos

M. LE PRESIDENT.- En application de l'article L2212-15 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et de l'article 50 de notre Règlement d'Ordre intérieur, je prononce le huis clos pour la suite de nos travaux de ce jour.

Je prie Monsieur le responsable de l'enregistrement et de la sonorisation de bien vouloir prendre les mesures qui s'imposent pour ce huis clos. J'invite Mesdames et Messieurs les fonctionnaires à quitter la salle. J'invite également le public et les représentants de la presse à quitter les espaces leur réservés. Messieurs les huissiers, je vous prie de fermer les portes de cette salle et de raccompagner les représentants le public vers la sortie. Mesdames et Messieurs les représentants de la presse sont invités à patienter, s'ils le souhaitent, dans la salle des pas perdus.

Chers collègues, avant d'aborder le point à huis clos, je vous demande de veiller, afin de respecter la procédure, à éviter toute sortie et entrée intempestive dans la Salle, les portes de celle-ci devant rester closes durant tout le déroulement de la séance à huis clos. Je vous prie également de ne pas perturber le bon déroulement de la séance et du vote par des allées et venues et conversations non indispensables à l'examen de ce point à l'ordre du jour. Je vous en remercie déjà.